



EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Affiché le 14/12/2022
ID : 029-212901615-20221207-DCM_2022_5_8-DE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

N° 2022-5-8

L'an deux mil vingt-deux,

Le 7 décembre à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2022

Madame Murielle GOURVES est nommée secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERNARD Jean-Michel, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, CRENN Rachel, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie.

Procurations : CARLIER Morgane à ARZUR Yvon, MARTIN Corinne à CASELLINO Mona.

Absente : LE BOSSER Olivia

Objet : CESSION A TITRE ONEREUSE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 257 A LA FAMILLE LABORY

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Vu Code rural et de la pêche maritime. Vu la saisine de la Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère en date du 8 septembre 2022 et l'avis du Domaine en date du 2 novembre 2022 qui évalue la valeur vénale à 2,60€ par mètre carré soit un total arrondi de 122€ pour 47 mètres carrés à prélever sur la parcelle cadastrée section B N°257 située au 3, route du Prajou à Pleuven (PJ : 2022-5-8 ANNEXE 1).

Suite à la demande d'acquisition de la famille LABORY en date du 29 novembre 2022 portant sur la parcelle cadastrée section B 257,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la vente de cette portion de domaine communal au prix estimé des Domaines, soit 2,60€/m² pour une surface de 47 m², pour un montant total arrondi à 122€.

Un plan est annexé à la présente délibération ;

Préalablement à la cession, la parcelle objet de la demande n'étant pas affectée à l'usage du public ni à un service public, il convient d'en constater la désaffectation et d'en prononcer le déclassement.

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Affiché le

ID : 029-212901615-20221207-DCM_2022_5_8-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Constate** la désaffectation de la parcelle cadastré B 257 ;
- **Prononce** son déclassement du Domaine public ;
- **Autorise** sa cession au prix de 2,60€ / m² soit un montant total de 122€ ;
- **Indique** que l'ensemble des frais liés à la cession seront à la charge de l'acquéreur (rédaction de l'acte, géomètre, taxes, ...) ;
- **Autorise** le maire à percevoir le produit de cette cession ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à exécuter et signer tous les documents relatifs à la cession.

Le Maire,

David DEL NERO



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex, dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Affiché le 14/12/2022
ID : 029-212901615-20221207-DCM_2022_5_8-DE

Département :
FINISTÈRE

Commune :
PLEUVEN

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Section : B
Feuille : 000 B 03

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 08/09/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

SDIF - antenne de Quimper
Pôle Topographique et Gestion
Cadastrale 3 boulevard du Finistère
29107
29107 QUIMPER CEDEX
tél. 02 98 10 33 50 -fax
ptgc.finistere.quimper@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



